

NOMBRE d'acres cultivés par les sauvages sous la direction du gouvernement dans le printemps de 1881.

	Acres de blé.	Acres d'orge.	Acres de pommes de terre.	Acres de turlerques	Acres en jardins.	Nombre total d'acres.
Alexander's (Katchahwayscums).....	3	22	10	35
Nichel Calihoo's.....	5	13	7	25
Alexis.....	19	11	30
Passpasschase's.....	32
Trainards de Tommy-la-Patate.....	17½	9½	1	27½
Sampson's.....	11½
Peau-d'Hermine.....	16½
Bobtail's.....	14½
Muskaginaties (H. M.).....	8½
Plume-Bleue.....	12
Petit-Chasseur.....	10	62	16	12	10	110
Sauvages du lac du Castor.....	6½	6½
Chipwayans.....	6	6
Peyaysees.....	8	15	23
Muddy Bull (H. M. Erminskin).....	a
Tête-Pointue (Cheepostikwalee).....	a
James Secum (Pucan).....	b
Total.....	18	141½	81	12	11	357½

a. Pas de rapport.

b. N'étant pas sous notre surveillance, il n'a été fait aucun rapport sur l'étendue de sa terre. Il en a assez pour subvenir aux besoins de sa bande, et pourrait y subvenir complètement, si des étrangers ne venaient pas mendier durant l'hiver. Les jardins, dans certains cas, ne sont pas compris, parce qu'ils sont petits. Dans certains autres, le nombre total d'acres a été donné, sans tenir compte des détails. Les mesurages sont approximatifs, mais on croit qu'ils sont à peu près exacts.

BANDE DE PEYAYSEES.

La Grande Baie est un bras du lac La Biche, et autour de son extrémité sud se trouve la terre choisie par Peyaysees pour la future réserve de sa tribu. L'endroit est bien choisi; c'est le seul terrain découvert dans le voisinage du lac La Biche; il contient du bon bois en abondance (surtout l'épinette, le tremble et le bouleau), et de hautes terres ayant un sol riche et très propre à l'agriculture. Le voisinage du lac est avantageux, car il abonde en beau gros poisson blanc de la meilleure qualité, qui est un des principaux aliments des sauvages. Plusieurs champs de bonnes dimensions sont en culture et clôturés—quatre ou cinq des maisons qui y sont construites sont confortables, mais les écuries sont misérables, bien qu'ils les améliorent actuellement, ce qui devient nécessaire parce que le nombre de leurs jeunes animaux augmente rapidement. Cette localité se trouve à environ dix milles dans une direction est du comptoir de la baie d'Hudson, par terre, mais la distance est bien plus grande par eau. Cette tribu se compose presque entièrement de métis français, dont plusieurs seraient heureux de renoncer au traité s'ils pouvaient rembourser le montant des annuités qu'ils ont reçues. Presque tous sinon tous les sauvages se sont séparés d'eux il y a deux ans, et se sont établis au lac du Castor, sous Rolling Thompson. La plupart de ces gens demeuraient dans des maisons avant le traité, et ne sont pas encore partis pour leur future réserve. Ils sont dispersés sur une étendue d'environ vingt milles, ce qui rend difficile la surveillance de leurs travaux, etc.

S'il devient possible pour les métis de renoncer aux avantages du traité sans rembourser les annuités qu'ils ont reçues, lorsque la réserve aura été arpentée, et qu'on leur dira de s'y rendre, plusieurs d'entre eux voudront quitter la tribu, et je prends la liberté de vous représenter que si l'on considère avantageux de pratiquer cette grande économie, l'arpentage de la réserve accélérera ce résultat.